

Mathieu Granges

Les intérêts moratoires
en arbitrage international

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	V
BIBLIOGRAPHIE	XIII
Liste des abréviations	XLVII

INTRODUCTION	1
1. L'arbitrage commercial international	6
2. Définition des intérêts	8
3. Illustration de la problématique	11

CHAPITRE I

LA QUALIFICATION DES INTÉRÊTS	15
Introduction	17
1. Définition	17
2. Les différentes qualifications	20
2.1. La qualification dans les pays de droit civil	20
2.1.1. Le droit suisse	20
2.1.2. Le droit allemand	23
2.1.3. Le droit français	25
2.1.3.1. Distinction entre le régime de l'article 1153 et de l'article 11531 C. civ.	26
2.1.3.2. Les intérêts sur le paiement d'une certaine somme (article 1153 C. civ.)	27
2.1.3.3. Intérêts sur une condamnation en indemnité (article 1153-1 C. civ.)	28

2.2. La qualification dans un pays de la <i>common law</i> : le droit anglais	33
2.2.1. Distinction entre les différents types d'intérêts	34
2.2.2. Qualification des intérêts <i>pre-judgment</i>	37
2.2.3. Qualification des intérêts <i>post-judgment</i>	39
2.3. Conclusion	40
2.4. La directive 2011/7/UE concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales	40
2.5. Traité et <i>soft law</i>	45
2.5.1. Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises	45
2.5.2. Principes d'UNIDROIT	50
2.5.3. Conclusion	52
3. La qualification des intérêts en arbitrage	53
3.1. La <i>lex arbitri</i> des pays de droit civil	54
3.2. La <i>lex arbitri</i> d'un État de la <i>common law</i> : le droit anglais	54
3.3. Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international	59
3.4. Les conséquences des différentes qualifications sur les règlements d'arbitrage	60
Conclusion	62

CHAPITRE II

LE CONFLIT DE QUALIFICATIONS APPLIQUÉ AUX INTÉRÊTS

Introduction	65
1. La problématique du conflit de qualifications	66
1.1. Situations sans conflit de qualifications	67
1.2. Situations de conflit de qualifications	69
1.2.1. Le conflit de qualifications positif	70
1.2.2. Le conflit de qualifications négatif	70
1.2.3. Conclusion : le conflit de qualifications positif et négatif	71
2. La qualification : droit international privé et arbitrage international	71

2.1. Le conflit de qualifications devant le juge	72
2.1.1. La qualification <i>lege fori</i>	72
2.1.2. La qualification <i>lege causae</i>	73
2.1.3. La qualification autonome	74
2.1.4. Conclusion	77
2.2. Le conflit de qualifications devant l'arbitre	78
2.2.1. La qualification <i>lege fori</i>	78
2.2.2. La qualification <i>lege causae</i>	83
2.2.3. Conclusion intermédiaire	85
2.2.4. La qualification autonome	85
2.2.4.1. Les atouts de la méthode autonome	86
2.2.4.2. L'application de la méthode autonome au concept des intérêts	89
Conclusion	92

CHAPITRE III

LE DROIT APPLICABLE À L'OCTROI DES INTÉRÊTS 95

Introduction	97
1. Le droit applicable aux intérêts : qualification matérielle	98
1.1. L'élection du droit applicable aux intérêts : <i>dépeçage</i>	98
1.1.1. Théorie générale	99
1.1.2. <i>Quid</i> lorsque le droit désigné est un droit de procédure ?	103
1.1.3. Le choix direct des conditions d'octroi par les parties	108
1.2. Le droit applicable aux intérêts en cas de rattachement subjectif du contrat	112
1.3. Le rattachement objectif	115
1.3.1. Un droit applicable à l'ensemble des questions de fond	115
1.3.2. Le <i>dépeçage</i>	119
1.3.2.1. Droit de l'État de domicile du débiteur	123
1.3.2.2. Droit de l'État de domicile du créancier	124
1.3.2.3. Droit du lieu d'exécution de l'obligation	126
1.3.2.4. Droit de l'État du siège de l'arbitrage	128

1.3.2.5.	Droit de l'État émetteur de la monnaie	129
1.3.2.6.	Conclusion	134
1.4.	Le droit applicable : les limites	135
1.4.1.	L'ordre public transnational	138
1.4.2.	L'ordre public du siège du tribunal arbitral	141
1.4.3.	L'ordre public de la <i>lex causae</i>	144
1.4.4.	L'ordre public des États tiers	145
1.4.4.1.	L'ordre public du lieu d'exécution de la sentence	146
1.4.4.2.	Les lois d'application immédiate	152
1.4.5.	Conclusion	159
2.	Le droit applicable aux intérêts : qualification procédurale	161
2.1.	Le choix direct des parties	163
2.2.	Le choix indirect des parties	166
2.2.1.	Le choix indirect : remarque introductive	166
2.2.2.	Référence à un règlement	167
2.2.3.	Référence spécifique à une norme réglant l'octroi des intérêts	169
2.2.3.1.	La référence à une règle procédurale	170
2.2.3.2.	La référence à une règle matérielle	172
2.3.	Le choix du tribunal arbitral	173
2.4.	Les restrictions quant au choix des parties et des arbitres	176
2.4.1.	Les restrictions prévues par la règle procédurale	176
2.4.1.1.	L'annulation de la sentence	178
2.4.1.2.	Le refus de reconnaissance et d'exécution	181
2.4.2.	Les principes fondamentaux de procédure	181
2.4.3.	L'ordre public	185
3.	L'octroi des intérêts : qualification mixte	186
4.	L'octroi des intérêts : un principe général du commerce international ?	188
4.1.	La volonté des parties	190
4.2.	L'octroi en l'absence de clause contractuelle	193
4.2.1.	Le principe de l'octroi	193
4.2.2.	Les conditions de l'octroi	199
	Conclusion	204

CHAPITRE IV

LE CALCUL DES INTÉRÊTS MORATOIRES 207**Introduction 209****1. Le droit applicable au calcul des intérêts moratoires 209**

1.1. Le droit régissant l'octroi appliqué au calcul des intérêts 210

1.1.1. L'application d'un droit procédural 210

1.1.2. L'application d'un droit matériel 212

1.1.3. Conclusion 214

1.2. L'application d'un droit spécifique à la fixation
du montant des intérêts 215

1.2.1. La double qualification des intérêts 215

1.2.2. Convention des Nations Unies sur les contrats de vente
internationale de marchandises 2161.2.3. La désignation par les arbitres des règles
spécifiquement applicables 2191.2.4. La désignation par les parties des règles
spécifiquement applicables 2241.2.4.1. Qualification matérielle des intérêts : le *dépeçage* 2241.2.4.2. Qualification procédurale des intérêts :
la réglementation par référence 227**2. Les facteurs utiles au calcul des intérêts fixés par les parties 231**

2.1. Le choix confronté aux dispositions légales régissant les intérêts 233

2.1.1. Le taux 233

2.1.2. Les intérêts simples ou composés 244

2.1.3. La durée 252

2.1.3.1. *Dies a quo* 2522.1.3.2. *Dies ad quem* 255

2.1.4. Conclusion 255

2.2. *Quid* lorsque le choix enfreint les règles régissant
le calcul des intérêts ? 2562.2.1. Les solutions possibles en cas de choix contraire
aux règles de la *lex arbitri* 2572.2.2. Les solutions possibles en cas de choix contraire
aux règles de la *lex causae* 259

2.2.2.1.	Le choix direct : un <i>dépeçage</i> du droit applicable	260
2.2.2.2.	Les facteurs choisis par les parties et le contrat sans loi	262
3.	Les facteurs utiles au calcul des intérêts fixés par les arbitres	264
3.1.	Les motifs incitant les arbitres à se détacher de toute règle de droit	267
3.2.	La détermination des facteurs par l'arbitre	273
3.2.1.	Le taux	274
3.2.2.	Les intérêts simples ou composés	283
3.2.3.	La durée	292
3.2.3.1.	<i>Dies a quo</i>	293
i.	Dettes	293
ii.	Dommages et intérêts	299
3.2.3.2.	<i>Dies ad quem</i>	303
4.	Les limites quant aux choix opérés par les parties et les arbitres	306
4.1.	La proscription de l'usure	308
4.1.1.	L'ordre public transnational	309
4.1.2.	L'ordre public international	311
4.1.3.	Les lois d'application immédiate	315
4.2.	La proscription de l'anatocisme	319
Conclusion		324
<u>CONCLUSION</u>		327
1.	Proposition de règle de droit uniforme	329
2.	Principales constatations	330
<u>ANNEXES</u>		333
Annexe 1		334
Annexe 2		336
<u>INDEX</u>		339